



Madame, Monsieur,

A la rentrée 2017-2018, votre enfant est admis au Lycée de la Mer de Gujan-Mestras -site de Biganos- en classe de :

Je l'en félicite et lui souhaite de réussir sa scolarité.

Afin de pouvoir valider son inscription, vous êtes invités à apporter le dossier dûment complété et signé, accompagné des documents listés ci-dessous **SUR LE SITE DE BIGANOS**, le :

Vous pouvez le cas échéant nous les faire parvenir par courrier pour cette date.

Sans réponse de votre part à la date fixée, l'inscription de votre enfant ne sera pas validée et nous serons dans l'obligation de contacter un autre élève sur liste d'attente.

TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES A L'INSCRIPTION AU LYCEE DE LA MER SONT DISPONIBLES SUR LE SITE DU LYCEE : <http://www.lyceedelamergujan.fr>

Le Proviseur – Monsieur Jaubert

ADMINISTRATION – SECRETARIAT DES ELEVES – 05 56 82 60 16

- La fiche de renseignements de couleur.
- L'EXEAT (certificat de radiation) délivré par l'établissement scolaire fréquenté en juin 2016
(Uniquement pour les nouveaux élèves)
- La photocopie du livret de famille dans son intégralité. (Uniquement pour les nouveaux élèves ou suite à un changement de situation)
- La photocopie de l'extrait de jugement de divorce. (Uniquement pour les nouveaux élèves ou suite à un changement de situation)
- Pour les élèves boursiers de l'année scolaire précédente, joindre la notification de bourse.
- L'attestation de l'ASSR n°2 (uniquement pour les 2ndes Générales et Technologiques et 2ndes Professionnelles).
- L'Assurance scolaire pour 2017-2018.
- La photocopie de la carte vitale pour les filières professionnelles nécessaire en cas d'accident.

INFIRMERIE

A contacter par courrier confidentiel ou à la rentrée scolaire pour toute situation qu'il vous semblera utile de partager.

SERVICE INTENDANCE – Mme BERAUD 05 56 22 39 50 Poste 410

- La fiche de renseignements « intendance » complétée et signée.
- Relevé d'Identité Bancaire à joindre **obligatoirement** (pour remboursement stages, bourses, voyages...)

SERVICE VIE SCOLAIRE – 05 56 82 79 89

- La fiche d'urgence complétée
- 2 photos d'identité récentes

L'INSCRIPTION DE L'ELEVE NE SERA VALIDEE QUE SI LE DOSSIER EST COMPLET

NON OBLIGATOIRE, AU CHOIX DE LA FAMILLE :

LES ASSOCIATIONS

- Un chèque de **11 €** (ou 18 € si Club Power Kite) à l'ordre de **La Maison des Lycéens**, joint au bulletin d'adhésion
(Nom, Prénom et Classe de l'élève inscrits au dos du chèque)
- Un chèque de **25 €** à l'ordre de **l'Association Sportive**. (Nom, Prénom et Classe inscrits au dos du chèque)